



Centre de Coopération pour la Méditerranée - UICN

PROJET AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA MEDITERRANÉE

1 - Contexte du projet

La plupart des pays Méditerranéens n'ont pas déclaré leur **Zone Economique Exclusive (ZEE)** et ce malgré la possibilité qui leur est offerte par la **Convention sur le Droit de la Mer**.

Cependant, au cours de la dernière décennie, tenant compte des difficultés à établir une ZEE négociée, certains pays ont décidé de déclarer une **zone de protection écologique** lui permettant d'intervenir en eau internationale (haute mer), si nécessaire et dans le cadre des dispositions prévues dans cette déclaration.

En vue des menaces de plus en plus sérieuses qui pèsent sur cet espace maritime, nombreux sont les spécialistes qui pensent que l'extension des juridictions des pays à travers la déclaration de ZEE, ou d'autres mesures apparentées, est de nature à **assurer un meilleur contrôle des Etats de la région sur cette mer et par conséquent une meilleure gestion des risques de pollution et des ressources naturelles**. C'est dans cette perspective que la France a annoncé, en accord avec les conclusions du Grenelle de la mer, son intention de créer une ZEE en Méditerranée.

La configuration géographique et géopolitique de la Mer Méditerranée rend parfois difficile, voire conflictuelle, la délimitation de ces zones et le tracé des frontières maritimes entre Etats voisins.

Or il n'existe pas actuellement en Méditerranée un cadre permettant aux Etats de se concerter et de s'informer mutuellement sur leurs intentions de déclaration d'extension de juridiction au-delà de la mer territoriale. La mise en place d'un tel cadre est donc une priorité.



Centre de Coopération pour la Méditerranée - UICN

2 – Présentation du projet

L'objectif général du projet est d'améliorer le cadre juridique de la gouvernance de la Méditerranée.

Il poursuit parallèlement deux objectifs spécifiques:

- **Organisation du Groupe d'experts et apport d'information sur certains thèmes essentiels pour la gouvernance de la Méditerranée**

L'expertise de la France et celle de l'UICN seront à cet égard utilement conjuguées. L'UICN anime depuis plusieurs années un groupe d'experts sur les questions de gouvernance de la Méditerranée, et en particulier sur **la question des zones au-delà des juridictions nationales** (haute mer). Ce groupe, à formation variable selon les points à traiter, rassemble les meilleurs